

9 décembre 2021

Critères généraux d'appréciation des dossiers

Pour les candidats en terminale, l'examen des dossiers s'opère sur la base de toutes les notes obtenues en première et terminale, enregistrées dans Parcousup :

pour les bacs généraux :

- / français
- / anglais
- / enseignement scientifique
- / enseignements de spécialité ;

pour les bacs techno

- / français
- / anglais
- / mathématiques
- / enseignements de spécialité ;

pour les bacs pro

- / français
- / anglais
- / mathématiques
- / enseignement technologique et professionnel.

Pour les candidat(e)s bacheliers l'examen du dossier s'opère sur les **mêmes critères d'appréciation** que les candidats en terminale.

Les notes obtenues durant les études supérieures ne seront pas prises en compte.

Les candidatures ne répondant pas aux critères ci-dessus seront examinées par la commission.

Aucun bonus n'est accordé aux matières optionnelles.

L'établissement dressera un classement d'environ 600 candidats qui seront convoqués, via la plateforme Parcousup, à un entretien de motivation.

Le classement final prendra en compte 70% du dossier et 30% de l'oral.

Pour information, vous devez effectuer le paiement des frais de dossier au moment de la validation de votre vœu. Les frais de dossier ne feront l'objet **d'aucun remboursement**.